



CONSEIL COMMUNAL
DE
SAINT-PREX
COMMISSION DES FINANCES

Saint-Prex, le 19 août 2019

Au Conseil communal de
Saint-Prex

**Rapport de la Commission des finances concernant le préavis no 05/06.2019
concernant la demande de complément au budget 2019 du service des
finances communales**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances s'est réunie le 6 août 2019 pour traiter de ce préavis
et était composée de:

Madame Sylvie Fuchs
Messieurs Michel Conne, Président
Alexandre Buvelot
David Clénin
Fabrice Dessaux
Marc Häfliger
Henri Haller

Madame Carine Tinguley et Monsieur Daniel Mosini ont répondu à notre entière
satisfaction à toutes nos questions.

Le rapporteur a rencontré Messieurs Porzi et Melchior le mardi 13 août afin de
préciser certaines réponses, ce qui fut fait à satisfaction.

Ce préavis traitant spécifiquement des finances, il a été transmis à la
Commission des finances et non pas à une commission ad hoc. Aussi avons-nous
revu non seulement son aspect financier mais également son contenu.

Rappel la commune possède 157 appartements, principalement à l'Epondaz.
Ces logements font partie du patrimoine financier de notre commune.

Des travaux de rénovation sont effectués, principalement lors du changement
de locataire. Historiquement une dizaine d'appartements étaient rénovés

chaque année. Cette année le taux de rotation à doublé et il s'agit donc de rénover une vingtaine d'appartements.

Cette augmentation du nombre de rénovations fait que le budget 2019 va être dépassé, d'où ce préavis pour un complément de budget.

Ce préavis porte donc sur la rénovation complémentaire d'environ 12 logements pour un coût moyen de CHF 6'000 par appartement, soit au total CHF 120'000. Ce coût est une estimation basée sur la moyenne historique des rénovations effectuées antérieurement.

Il porte également sur le changement d'une des colonnes de chute d'eau pour le bâtiment de l'Epondaz 7. Ces travaux sont urgents et devraient être effectués avant l'hiver. Le prix de CHF 80'000 est basé sur des devis reçus.

La commission des finances relève également que les rénovations permettent d'accroître l'état locatif des immeubles (+13% en 6 ans, soit près CHF 190'000).

Finalement, ces dépenses n'auront pas d'impact sur le compte de résultat de notre commune, la contrepartie comptable étant effectuée par prélèvement sur les comptes de réserves affectés des immeubles. Ces fonds de réserve s'élèvent à plus de 3,5 millions à fin 2018 et non pas CHF 811'711.- comme indiqué au point II du préavis.

Amendement – Le prélèvement aux réserves n'étant pas explicitement précisé dans les conclusions du préavis, nous vous proposons, en accord avec la Municipalité un amendement. Il s'agit d'un rajout aux conclusions du préavis comme suit :

«2. Les dépenses supplémentaires proposées seront compensées par des mouvements sur les comptes de fonds de réserves des bâtiments correspondant.»

Par ailleurs, et comme la commission des finances doit se prononcer sur l'aspect financier de ce préavis, nous vous confirmons que notre commune peut assurer le financement du crédit mentionné ci-dessus soit par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

En considération de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter l'amendement ci-dessus et les conclusions du préavis à savoir l'octroi d'un crédit total de CHF 200'000.- comme détaillé dans le préavis.

Commission des finances



Henri Haller
Rapporteur